

Régusse Plan Local d'Urbanisme



PLU

Elaboration prescrite par délibération Conseil Municipal du 31 juillet 2014
Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2023



- Zones et secteurs
- Emplacements réservés
- Sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur : patrimoines bâtis
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Basse gorge du Verdon
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Arbre isolé
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Haie
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Alignement d'arbre
- Bande coupe-feu
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger en zone U et AU
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés
- Périmètre du risque inondation
- Polygone d'emprise maximale des constructions

Echelle : 1/2500

